

## **DROIT AU SÉJOUR POUR RAISONS MÉDICALES LES ÉTRANGERS MALADES MAL/TRAITÉS PAR L'ÉTAT**

Deuxièmes assises du collectif DASEM PSY

**MERCREDI 5 AVRIL 2023**

**À L'INSTITUT CONVERGENCES MIGRATIONS (ICM)**

Auditorium 150, Centre des colloques

Campus Condorcet, Aubervilliers (métro Front Populaire)



**Ces secondes assises, organisées par le collectif DASEM PSY et l'Institut Convergences Migrations, sont consacrées aux étranger-es malades souffrant de troubles psychiques graves, au droit au séjour pour soins évalué par les médecins de l'OFII, et aux conséquences sur la santé et le suivi médico-psychologique.**

En France, une personne étrangère gravement malade a le droit de rester sur le territoire pour se faire soigner et d'avoir un titre de séjour pour raison médicale depuis la loi Chevènement de 1998. Ce droit est pourtant attaqué par des législations de plus en plus restrictives. Dernière en date, la Loi du 7 mars 2016 confie l'évaluation de l'état de santé des étranger-es susceptibles de bénéficier d'un titre de séjour pour raisons de santé, auparavant dévolue aux médecins des ARS (MARS, sous tutelle du ministère de la Santé), aux médecins de l'OFII (sous tutelle du ministère de l'Intérieur). Cette bascule des prérogatives traduit une préoccupante indexation de la santé des personnes étrangères à des logiques sécuritaires de gestion des flux migratoires. La chute brutale des avis favorables octroyés, passant toute pathologie confondue de 75 % en 2013 – après évaluation par les ARS – à 52 % pour 2017 après évaluation de l'OFII a conduit une partie du monde associatif et des soignant-es à se mobiliser. C'est dans ce même mouvement que le collectif du Dasem Psy a organisé le 26 mars 2021 les premières assises « Psychotrauma et étrangers malades », qui ont réuni 400 personnes, pour dénoncer les conséquences de ce transfert de la mission d'évaluation. En effet, les pathologies psychiatriques enregistrent plus particulièrement une très forte baisse des avis positifs, qui passent à 25 % en 2017 puis à 17,2 % en 2020 (OFII 2020 : 33). Ces précédentes assises ont été l'occasion d'un état des lieux et d'une première mise en relation entre soignant-es du champ psy, travailleurs et travailleuses sociales, universitaires et associatifs, inquiet-es des effets de cette baisse pour les personnes concernées. L'aggravation de la situation observée s'inscrit de plus dans un contexte de politiques migratoires de plus en plus restrictives à l'échelle européenne, qui limite le droit au séjour et à la santé des personnes étrangères. Ces raisons appellent à nous réunir de nouveau lors d'assises pour faire entendre nos constats et créer de nouvelles alliances entre champs psy, militant et universitaire.

Par rapport aux analyses produites lors des précédentes assises, les pathologies psychiatriques sont toujours autant déconsidérées au cours des évaluations de l'OFII. Leur gravité et le risque de retour au pays où ont eu lieu des événements traumatiques sont déniés par les médecins évaluateurs de l'OFII, de même que les conséquences sur la santé des enfants et des familles d'un éventuel refus de titre de séjour et que la nécessité d'une stabilisation socio-familiale en France où les personnes tentent de reconstruire leur vie. De plus, l'approche adoptée par l'institution pour trier drastiquement les demandes se fait au mépris d'une clinique de l'exil et du psychotraumatisme. Les critères d'examen ne prennent en considération ni la gravité des pathologies, en particulier traumatiques, ni les réalités des systèmes de santé des pays d'origine où la santé mentale ne peut être prise en charge sinon pour des catégories sociales privilégiées très réduites. Il en va de même de l'importance des liens avec les soignant-es et les intervenants sociaux et associatifs, qui sont constituant à part entière d'une prise en charge de qualité.

Enfin, ces avis négatifs sont suivis de refus de régularisations par les préfectures, et d'OQTF aux conséquences catastrophiques pour les patient-es qui ne peuvent, contrairement à ce que ces avis énoncent, rentrer dans leur pays pour y être soigné-es. Les conséquences sont psychiques mais aussi sociales (perte d'emploi et de logement parfois, du fait du non renouvellement du titre de séjour) pour nos patient-es et pour leurs familles et enfants. Les parcours familiaux sont fragmentés et fortement précarisés.

L'usure des soignant-es impliqué-es auprès des exilé-es faisant des demandes de titres de séjours pour soins est un risque réel, qui oblige à poursuivre plus que jamais notre plaidoyer et à faire valoir nos revendications pour la santé de nos patient-es.

**Dans la suite des précédentes Assises de 2021, les Assises de 2023 réuniront des soignants, acteurs du soin, de nombreuses associations et des chercheurs de l'ICM et du CN2R. Elles seront l'occasion de réitérer notre demande afin que :**

- La mission d'évaluation du droit de séjour en France des étrangers pour raison médicale revienne au ministère de la Solidarité et de la Santé,
- Les critères d'évaluation soient basés sur la clinique, en respectant les indications posées par le ministère de la santé dans son arrêté du 5 janvier 2017, en particulier pour les pathologies psychiatriques, et donc prennent en compte l'importance du lien thérapeutique, du contexte socio-familial, du problème d'un retour au pays lors de situations traumatiques par violences intentionnelles,
- L'accessibilité aux demandes de droit de séjour en France pour raison de santé soit inconditionnelle,
- Les capacités d'accueil et de soins des pathologies des étrangers soient augmentées.

**Rendez-vous le 5 avril 2023 à partir de 9h au Campus Condorcet à Aubervilliers ou en ligne**  
[Lien d'inscription](#)

.....

## **Programme provisoire**

**9h - 9h15 // Accueil**

**9h15 - 10h // Conférence inaugurale**

- Thierry Baubet (PUPH, Université Sorbonne Paris Nord, AP-HP, Centre National de Ressources et de Résilience, CN2R)

**10h - 11h30 // Table ronde. Généalogie du droit au séjour pour soins : vers une policarisation de la santé des étranger-es ?**

- Nicolas Klausser (postdoctorant en droit public, CNRS, juriste) « Les mécanismes juridiques neutralisant le droit au séjour pour soins »
- Léo Manac'h (doctorant en anthropologie, Ceped, U. de Paris, ICM) « L'OFII, stratégies de normalisation et de dépolitisation du contrôle sanitaire des étranger-es »
- François Journet (psychiatre) et Arnaud Veïsse (médecin, Comede) : évolution des constats sur terrain
- Modération : Danièle Lochak (professeure émérite en Droit)

**11h30 - 11h45 // Pause**

**11h45 - 13h // Table ronde. La précarisation du séjour pour soins et ses conséquences pour les parcours de soin**

- Georges Yoram Federmann (psychiatre)
- Muriel Montagut (psychologue, responsable du centre Frantz Fanon, Cimade)
- Claire Gekiere (psychiatre)
- Modération : Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky (professeure des universités en anthropologie, Inalco, ICM, psychologue clinicienne)

**13h - 14h30 // Pause**

**14h30 - 15h45 // Table ronde. Enfants et famille en demande de titres de séjour pour soins**

- Laure Wolmark (psychologue, chargée de recherche, Crash, Médecins sans frontières, Non Lieux de l'exil)
- Frédérique Fogel (anthropologue, ICM, CNRS)
- Christian Lachal (psychiatre, psychanalyste)
- Modération : Claire Mestre (psychiatre et anthropologue, Ethnotopies Bordeaux)

**16h15 - 17h30 // Table ronde. Vers une alliance des mobilisations pour le droit au séjour pour soins**

- Lucile Abassade (avocate, ADDE)
- Matthias Thibault (Cimade)
- François Émery (militant de la lutte contre le VIH et du droit des étrangers)
- Modération : Adeline Toullier (juriste)

**17h30 - 18h // Conférence finale - grand témoin**

- Camille Schmoll (directrice de recherches à l'EHESS, ICM)

**Organisateurs**

**Comede, Ethnotopies, Antigone 24, Institut Convergences Migrations, Orspere-Samdarra**

*Ces Assises sont organisées dans le cadre des Forums de l'Institut Convergences Migrations qui ont pour vocation de favoriser le dialogue entre les chercheurs et acteurs de la migration.*

**Contact : [dasempsy@gmail.com](mailto:dasempsy@gmail.com)**

.....

**Précisions**

Cette journée de formation relève de la formation professionnelle.

Pour les personnes qui demandent à en bénéficier, vous pouvez vous adresser à : [contact@comede.org](mailto:contact@comede.org)  
(numéro du Centre de formation du Comede : 11 94 06 77 094)

Il n'y a pas de repas prévu pour les participants sur place. Vous pourrez trouver des cafés et des lieux de restauration à proximité du Campus Condorcet. Le collectif Dasem Psy est constitué de bénévoles et ne dispose pas de fonds spécifiques.

